

NOS SOLUTIONS RETRAITES



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite



**ANTICIPER L'AVENIR, C'EST VOTRE DROIT.
VOUS Y AIDER, C'EST NOTRE DEVOIR.**

KERIALIS a été créée par et pour les avocats afin d'assurer la protection sociale complémentaire des salariés des cabinets d'avocats.

Santé, prévoyance, dépendance, indemnité de fin de carrière et retraite supplémentaire sont nos domaines d'expertise depuis plus de **60 ans**.

De cette expérience, nous tirons une de nos valeurs fondamentales : **l'engagement**.

L'engagement dans la qualité de nos prestations, l'engagement dans les services que nous délivrons, l'engagement envers nos clients.

> ACCOMPAGNER VOTRE VIE DE RETRAITÉ

Au-delà de notre activité d'organisme assureur, nous avons une vocation : **celle d'être présents à vos côtés quelle que soit votre situation, dans les difficultés comme dans les moments de transition.**

Le départ à la retraite fait partie de ces moments de transition qui bouleversent un quotidien, impactant à la fois vie professionnelle et vie personnelle.

Que vous soyez proche de cette étape, en cours de démarches ou déjà retraité, nous avons à cœur de vous proposer ce livret qui détaille les solutions KERIALIS qui ont été créées spécialement pour vous.

> KERIALIS EN CHIFFRES



+60 ANS
D'EXPERTISE



13 528
CABINETS CLIENTS



17 347
ALLOCATAIRES*

*hors versements uniques



46 755
SALARIÉS ASSURÉS



104 M€
DE COTISATIONS
ANNUELLES

À VOS COTÉS POUR VOUS AIDER À PRÉPARER L'AVENIR

Au moment du départ à la retraite, vous ne bénéficierez plus des garanties santé, prévoyance et dépendance de votre entreprise. Il est donc important d'appréhender ces changements et son impact sur votre budget, puisque vos nouvelles garanties seront entièrement à votre charge.

> DES SOLUTIONS PENSÉES POUR VOUS

Frais de santé, hospitalisation, dépendance, forfait obsèques... KERALIS dispose de solutions pour vous accompagner à travers des garanties adaptées à vos besoins et à votre budget.

VOTRE SOLUTION
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ


UNAKER

VOTRE SOLUTION
DÉPENDANCE

KEREO
FACULTATIF

> NOS SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER


Que ce soit pour préparer votre retraite, bénéficier d'une aide à domicile en cas de maladie ou encore obtenir une aide financière en cas de difficultés, KERALIS met à votre disposition de nombreux services qui vous sont exclusivement dédiés.


ASSISTANCE

Vous aider au
quotidien


itelis

Votre réseau de soins
Santé


ACTION SOCIALE

Vous accompagner en
cas de situation difficile

OFFRE UNAKER



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES RETRAITÉS DES CABINETS D'AVOCATS

Pour bénéficier d'une offre santé avec des niveaux de garanties adaptés à vos besoins et à votre budget, KERALIS propose UNAKER. **Créée et réservée exclusivement aux anciens salariés des cabinets d'avocats, UNAKER vous permet d'avoir une couverture santé adaptée dès 55€ par mois*.**

Quatre niveaux de couvertures, de la plus économique à celle qui garantit des remboursements maximaux, vous avez le choix ! Conformément au 100% Santé, UNAKER répond à vos besoins et attentes, **le tout sans questionnaire médical pour adhérer.**

En tant que client UNAKER, vous avez accès à un Espace Personnel ainsi qu'à une appli mobile dédiée.

KERALIS EN FAIT + POUR VOUS

Une couverture dès 55€* et un double bonus

C'est parce que KERALIS est une Institution de Prévoyance à but non lucratif que nous pouvons vous proposer des tarifs parmi les plus bas du marché. Ainsi, le premier niveau de couverture est accessible dès 55 € par mois*.

2 mois de cotisations offerts à l'adhésion et bénéficiez d'une réduction permanente de 5 % sur la cotisation de votre conjoint s'il souscrit également au contrat.

Quatre niveaux de couverture

De la couverture la plus économique à celle qui garantit des remboursements maximaux, vous avez le choix ! Une couverture conforme au 100 % Santé, qui répond à vos besoins et attentes. Aucun questionnaire médical nécessaire pour adhérer.

Bien-être santé

Pour le Bien-être santé des retraités, UNAKER prend en charge certains actes non remboursés par la Sécurité sociale figurant sur la liste Bien-être sur présentation de justificatifs, jusqu'à 50 % des dépenses réelles dans la limite de 300€.



itelis, un réseau de soins performant

Accédez à des services santé de qualité, répartis sur l'ensemble du territoire et à des tarifs négociés spécialement pour ses membres.

Pour en savoir plus et connaître les conditions de souscription, contactez notre service client, du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi jusqu'à 17h, au **01 70 99 15 00** (appel non surtaxé).

**Avec UNAKER ECO pour une souscription à l'âge de 62 ans*



Maintien de vos garanties santé lors de votre départ en retraite

Vous êtes à la retraite depuis moins de 6 mois et votre complémentaire santé actuelle vous satisfait ? Sachez qu'à compter de la date de votre départ de l'entreprise, vous avez 6 mois pour faire une demande de maintien de cette couverture santé. KERALIS peut vous accompagner dans ce maintien seulement si vous bénéficiez d'une complémentaire santé KERALIS lors de votre départ.

L'article 4 de la loi Evin du 31 décembre 1989, ainsi que différents décrets réglementent ce maintien :

- les garanties du contrat de mutuelle santé sont similaires à celles figurant dans le contrat santé collectif ;
- le salarié supporte seul la totalité de la cotisation auparavant prise en charge en partie par l'entreprise
- la 1^e année, les tarifs ne peuvent être supérieurs aux tarifs appliqués aux salariés actifs ;
- la 2^e année, les tarifs ne peuvent être supérieurs de plus de 25% à ceux des salariés actifs ;
- la 3^e année, les tarifs ne peuvent être supérieurs de plus de 50%.

OFFRE KEROO FACULTATIF



MIEUX VIVRE LA DÉPENDANCE

Vous êtes à la retraite depuis moins de 6 mois et vous souhaitez maintenir les garanties dépendance KERALIS dont vous bénéficiez actuellement ? KEROO facultatif vous offre cette possibilité.

Lors de votre départ à la retraite, vous pouvez maintenir votre garantie, sous conditions, en souscrivant à titre individuel au contrat KEROO facultatif **dans un délai de 6 mois après la fin de votre contrat de travail.**

En tant que client à notre contrat KEROO, en cas de dépendance, nous vous fournissons une aide financière. Dans le cadre de cette garantie, notre service d'Assistance vous permet de bénéficier de l'aide de personnes habilitées.

LES + DE KEROO FACULTATIF

- Sans conditions de santé (pas de questionnaire médical lors de la souscription)
- Un tarif préférentiel
- Des prestations identiques au contrat KEROO

LA GARANTIE DÉPENDANCE KEROO FACULTATIF

La garantie dépendance KEROO Facultatif prévoit le versement au retraité d'une prestation sous forme de rente viagère mensuelle unique dont le montant est fixé en fonction du niveau de dépendance reconnu, partiel ou total.



QUELLE DÉMARCHES À SUIVRE EN CAS DE DÉPENDANCE ?

Adressez-nous le dossier de demande en recommandé avec accusé de réception, complété du certificat médical établi par votre médecin traitant et mentionnant votre niveau de dépendance.

Des pièces complémentaires vous seront demandées ultérieurement.

Votre dossier sera validé par le médecin conseil.

Pour en savoir plus et connaître les conditions de souscription, vous pouvez contacter notre service client, du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi jusqu'à 17h, au **01 70 99 15 00** (appel non surtaxé).

LA GARANTIE ASSISTANCE, POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de ses contrats et de son Action sociale, KERALIS vous offre sa garantie assistance.

Automatiquement incluse, cette garantie vous accompagne dans vos problématiques quotidiennes. Des garanties spécifiques complètent nos contrats de complémentaire santé et dépendance afin de vous faire bénéficier de nombreux services, notamment :



A chaque moment important de votre vie, vous pourrez bénéficier d'un service d'écoute, de conseils et d'un soutien permanent



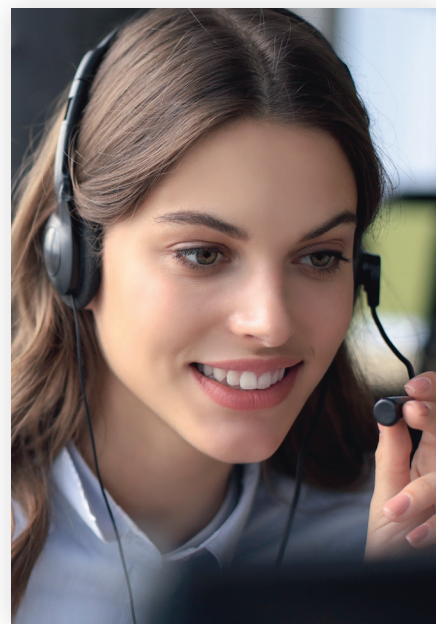
En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures ou d'une immobilisation, vous pourrez bénéficier d'un soutien psychologique, d'une aide à domicile, du portage de vos repas, de l'entretien de votre linge, d'aide à la garde, de dépendants ou la venue d'un proche.



Si vous vous trouvez dans une situation de proche aidant, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement psychologique ou encore administratif, par exemple un suivi thérapeutique de proximité peut vous être proposé, ainsi que des solutions de répit (hébergement temporaire, accueil de jour...), du soutien à domicile (aide et soins à domicile...), etc.



En cas de décès, vos proches pourront obtenir une aide dans l'organisation de vos obsèques et pourront bénéficier d'un accompagnement psychosocial, etc.



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ASSISTANCE ?

En cas de difficultés, il vous suffit de joindre les chargé(e)s d'assistance au **09 69 32 34 16** (appel non surtaxé), et ce 24h/24 sans interruption et 7J/7.

Pour des conseils juridiques ou des informations médicales, n'hésitez pas à appeler au **02 40 44 68 60** (appel sans surcoût).

Dès votre appel, les équipes mettront tout en œuvre pour vous conseiller et vous guider dans vos démarches afin de déclencher la prestation d'assistance la plus adaptée à vos besoins.

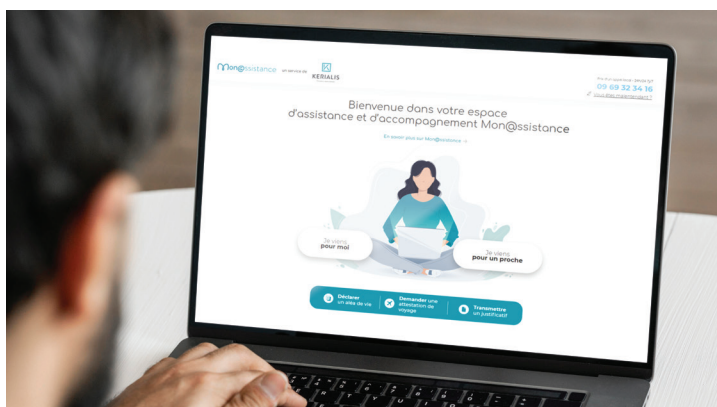


VOTRE PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE SANTÉ EN LIGNE

Vous disposez d'une complémentaire santé KERALIS ? Pour faciliter vos démarches et votre quotidien, vous pouvez utiliser Mon@ssistance !

Depuis cette plateforme en ligne, accessible gratuitement, vous pouvez :

- ❑ obtenir des informations sur vos **garanties d'assistance santé**,
- ❑ **faciliter votre demande d'assistance** grâce aux outils en ligne (demande d'informations, envoi de justificatifs, demande d'attestation de voyage...),
- ❑ bénéficier d'un ensemble de **services utiles au quotidien** (services aidants, information juridique...),
- ❑ **communiquer avec un chargé d'assistance**.



COMMENT ACCÉDER À MON@SSISTANCE ?

1. Connectez-vous à votre **Espace Personnel KERALIS**.
2. Depuis l'écran d'accueil, cliquez sur le bloc **MON@SSISTANCE SANTÉ**.
3. **Accédez directement à la plateforme Mon@ssistance**.

DES SERVICES, POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Pour vous simplifier la vie et vous permettre d'anticiper votre retraite, nous mettons plusieurs services à votre disposition.

RÉSEAUX DE SOINS

Dans le cadre de votre complémentaire santé UNAKER, KERALIS a choisi de s'associer avec ITELIS, un des leaders des réseaux de soins en France. Vous bénéficiez ainsi d'un accès à des soins de qualité au meilleur coût.

VOS AVANTAGES AVEC LE RÉSEAU DE SANTÉ ITELIS

A titre non exhaustif, voici quelques uns des avantages dont vous bénéficiez auprès des professionnels de santé faisant partie du réseau ITELIS :

- ❑ Auprès des **chirurgiens dentistes du réseau**, vous pouvez bénéficier d'économies allant jusqu'à 15% sur les prothèses les plus fréquentes et jusqu'à 25% sur un traitement implantaire.
- ❑ Auprès des **audioprothésistes du réseau ITELIS**, comptez en moyenne 15% d'économie sur les aides auditives, 10% de remise minimale sur les produits d'entretien et 15% de remise minimale sur les accessoires (appareils connectés, casques TV, téléphones...)
- ❑ Auprès des **ostéopathes et chiropracteurs**, vos séances seront en moyenne 10% moins chères.
- ❑ Auprès des **psychologues spécialisés du réseau ITELIS**, vous pouvez accéder à des consultations en Visio. Idem avec les diététiciens partenaires qui peuvent vous faire bénéficier, en outre, de 30% de remise sur ce type de rendez-vous.

Ceci sans compter les garanties supplémentaires comme :

- ❑ La garantie casse de 2 ans gratuite sans franchise (monture et verres) chez les opticiens partenaires du réseau ;
- ❑ Ou encore la garantie panne de 4 ans gratuite et sans franchise pour les appareils auditifs chez les audioprothésistes partenaires.

Auprès des **opticiens partenaires**, vous pouvez obtenir jusqu'à 40% d'économie, en moyenne, sur vos verres, 15% de remise (au minimum) sur toutes vos montures, y compris les lunettes de soleil et 10% de remise (minimum) sur vos lentilles de contact.

VOS SERVICES ITELIS EN BREF

Vous pouvez accéder à l'ensemble des prestations depuis la plateforme digitale ITELIS.

Ce service, dont la connexion est entièrement sécurisée, vous permet de bénéficier de :

- ❑ La liste des professionnels de santé par thématique (y compris en médecine douce) et géolocalisation
- ❑ L'information et de la prévention
- ❑ L'assistance en cas de casse de votre équipement optique
- ❑ Un test de vue en ligne

Retrouvez également l'information sur votre carte de tiers-payant. Vos codes de connexion seront indiqués dans le courrier joint avec votre nouvelle carte de tiers-payant.

EN TANT QU'ASSURÉ KERALIS, VOUS BÉNÉFICIEZ DANS LE CADRE DU RÉSEAU DE SOINS :

- ❑ Du tiers payant
- ❑ De tarifs négociés avec certains professionnels de santé dans votre périmètre de vie
- ❑ De services d'accompagnement personnalisés
- ❑ De contrôles qualité
- ❑ De garanties supplémentaires, comme par exemple lors de la casse de la monture ou des verres de vos lunettes



RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE DES CONTRATS SANTÉ

Vous disposez déjà d'une **complémentaire santé** mais vous aimeriez opter pour une couverture KERALIS ? Nous nous occupons de tout, **gratuitement** ! Seule condition : vous devez être **assuré depuis au moins un an** auprès de la complémentaire que vous souhaitez résilier.

Vous n'avez (presque) rien à faire :

1. Vous complétez votre demande de devis UNAKER.
2. Vous rédigez votre demande de résiliation et indiquant votre volonté de souscrire un contrat auprès de KERALIS.
3. On s'occupe du reste ! Votre complémentaire santé KERALIS prendra effet dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande de résiliation.

ÊTRE PRÉSENT À VOS CÔTÉS EN CAS DE SITUATION DIFFICILE



À travers notre fonds social, nous mettons en place des actions de solidarité destinées à alléger votre quotidien ou vous aider à faire face aux épreuves que vous traversez.

> QUELLES SONT LES AIDES PROPOSÉES ?

LOGEMENT

Aide aux frais de déménagement, aide au loyer ou au paiement de la caution, aide pour les factures d'énergie.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DU QUOTIDIEN

Aide en cas d'imprévu (voiture en panne, électroménager à remplacer, paiement de l'impôt, etc.)

SANTÉ

- Aide aux aidants (valable uniquement si la personne aidée ou aidante est notre assuré) : soulager les fonctions de l'aidant (frais d'hébergement, mise à disposition d'un matériel adapté, etc.).
- Soins de santé : prise en charge des tickets modérateurs.
- Prévention : bilans de santé personnalisés et pluri disciplinaires, offerts aux personnes assurées ayant entre 50 et 75 ans.
- Aide au retour à l'emploi après un cancer : vacances proposées en fin de traitement.

VIEILLISSEMENT / HANDICAP

- Aide à domicile.
- Adaptation de l'habitat.
- Appareillage (aide à l'achat d'un fauteuil roulant par exemple).
- Hébergement en maison de retraite.

FAMILLE

- Soutien à la parentalité pour les familles monoparentales non imposables (garde d'enfants, vacances).
- Aide à l'installation des étudiants.
- Don d'un véhicule avec Les Autos du Cœur.
- Bourses d'études supérieures.
- Prix KERALIS : concours qui récompense un projet porté par un enfant d'assuré (de 18 à 27 ans).

DÉCÈS

Aide aux frais d'obsèques lors de la perte d'un ascendant ou descendant (valable pour les retraités ou actifs, qui ne bénéficient pas du forfait obsèques prévu dans le cadre de la garantie prévoyance).

AIDE JURIDICTIONNELLE

Aide financière vous permettant de bénéficier d'un avocat si vous êtes éligible (sous conditions de ressources).

ET AUSSI... DES REMISES AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES !

Pour faciliter vos vacances, la garde de vos enfants ou encore leur scolarité, nous négocions pour vous des offres privilégiées auprès d'une sélection de partenaires choisis spécialement pour vous.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les prestations et avantages action sociale sont accessibles depuis www.kerialis-ensemble.fr.
Pour bénéficier d'une aide financière, déposez votre demande depuis l'Espace personnel KERALIS.



VOTRE ESPACE PERSONNEL KERALIS

L'outil pour simplifier vos démarches

Nous avons créé un espace personnel dédié à nos clients, accessible à partir de notre site internet à l'adresse : espaceperso.kerialis.fr. Sécurisé, il vous permet de :

- Effectuer vos demandes en ligne (demande d'Aide sociale, demande de retraite en ligne, demande d'aide aux vacances, etc.).
- Accéder à vos informations personnelles et de les modifier le cas échéant.
- Consulter les documents utiles au quotidien (vos garanties, vos attestations fiscales, etc.).
- Réaliser des simulations de droits à la retraite.

Pour créer un compte, rien de plus simple.

- Rendez-vous sur kerialis.fr, et cliquez sur le bouton en haut à droite, « Espace personnel ».
- Sélectionnez « Salarié » (si vous êtes en activité) ou « Retraité » (si vous êtes en retraite) selon votre cas, puis renseignez vos coordonnées.
- N'oubliez pas de cocher la case d'acceptation des conditions générales d'utilisation, puis cliquez sur le bouton « Je crée mon compte ». Le tour est joué !

**GARDONS
LE LIEN !**

Afin de vous tenir informé de l'actualité liée à la protection sociale et aux nouveautés KERALIS, nous réalisons chaque mois une newsletter d'information dédiée aux retraités.

Nous communiquons également régulièrement sur nos réseaux sociaux, donc n'hésitez pas à nous suivre pour être au courant de notre actualité !

KERIALIS met à votre disposition deux autres livrets pour vous accompagner lors de votre passage en retraite et une fois retraité(s) :



BIEN PRÉPARER SA RETRAITE



BIEN VIVRE SA RETRAITE

N'hésitez pas à consulter notre site internet ou à contacter notre équipe Relation Client qui se fera un plaisir de vous les remettre.

Document non contractuel à caractère publicitaire et commercial
Livret solutions retraite - Juillet 2024 - Photos : Adobe Stock, Unsplash

Siège social de KERALIS : 80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09 – Tél. 01 53 45 10 00 – www.kerialis.fr
KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale N° SIREN : 784 411 175 soumise au contrôle de l'ACPR,
sise 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09
KERIALIS Retraite – Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par les dispositions du Titre VIII du Livre III du code des assurances - Société anonyme au capital de
71.418.400 euros – 917 461 949 RCS Paris soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cedex 09

CONTACTS :

PAR TÉLÉPHONE

01 70 99 15 00

(appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 9h à 18h
et le vendredi jusqu'à 17h

PAR EMAIL

relationclient@kerialis.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS :

80, Rue Saint-Lazare - 75 455 Paris Cedex 09

Tél. : 01 53 45 10 00

www.kerialis.fr



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite